CONDITIONS GÉNÉRALES DE BANQUE APPLICABLES À LA CLIENTÈLE DES ENTREPRISES AU 01 JANVIER 2024

I	CONDITIONS D'OUVERTURE ET DE CLOTURE DE COMPTE	FCFA / HT
1.1	Conditions d'ouverture et de clôture compte	
1.1.1	Conditions d'ouverture	
1.1.1.1	Comptes chèques	
	• Entreprises	Gratuit
1.1.1.2	Dépôt à terme	Gratuit
1.1.1.3	Plan d'épargne Investissement	Gratuit
1.1.2	Conditions de clôture de compte	Gratuit
II	**SERVICES RATACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE**	**FCFA / HT**
2.1	Gestion des Comptes	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Commission du plus fort découvert	1/12%
2.1.1.2	Commission de mouvement au débit du compte	0,125%
2.1.1.3	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	• Entreprises	Min:20 000
	• PACK PME	Min:25 000 Max:35 000
	• PACK COOPERATIVES	200 000
	• Ambassades	2 000
	• Associations	12 500
	• Autres Institutions	12 500
	• PACK ASSO CLASSIC	14 777
	• PACK ASSO PREMIUM	17 291
2.1.1.4	Echelle d'arrêté	Gratuit
2.1.1.5	Relevé d'Identité Bancaire (RIB)	Gratuit
2.1.1.6	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	3,95%
2.1.1.7	Autres types de conditions débitrices	
	• Forçage pour retrait d'espèce dans l'agence qui tient le compte	6 500
	• Procuration sur compte	5 000
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	Gratuit
2.1.2.2	À la demande	1.090/page
2.1.3	Attestations bancaires	
	• Attestation bancaire	10 000
	• Attestation de solde	10 000
2.1.4	Autres types d'attestations bancaires	
	• Attestation de prefinancement	50 000
	• Attestation de ligne de crédit	50 000
	• Attestation de capacité financière	50 000
	• Attestation solvabilité	50 000
	• Attestation de non-redevance	50 000
2.1.5	Attestation de non engagement	50 000
2.1.6	Frais de timbre pour versement d'espèces en compte	100
2.1.7	Frais pour procuration	5 500
2.1.8	Conditions créditrices	
2.1.8.1	Intérêts créditeurs pour les plans d'épargne et autres produits d'épargne contractuelle	Se conformer à la grille de DAT
2.1.8.2	Intérêts créditeurs sur les comptes à terme	Nous consulter
2.1.8.3	Intérêts créditeurs sur les bons de caisse	Min:3%
2.1.8.4	Relevé récapitulatif des frais annuels	Gratuit
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques non barrés/vignettes	20
2.2.1.1.2	Chèques barrés non endossables	Gratuit
2.2.1.1.3	Lettre-chèques	1 000/ 500 Lettres chèques
2.2.1.1.4	Chèques de banque sur place	16 500 TTC
2.2.1.1.5	Chèques de banque UEMOA	16 500 TTC
2.2.1.2	Frais pour annulation de chèque de banque	16 500 TTC
2.2.1.3	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	
	• Par série de numéros de vignettes successifs	15 000
	• Par série de numéros de vignettes non successifs	15 000
2.2.1.4	Frais de destruction de chéquier	10 000
2.2.2	Cartes bancaires	
2.2.2.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
	• VISA BUSINESS ENTREPRISES	
	Première carte	80 000 TTC
	Seconde carte	Moitié tarif: 36.363
2.2.2.2	Confection de carte en urgence	Nous consulter
2.2.2.3	Frais de reconfection de carte (sauf défectuosité)	Voir tarif carte
2.2.2.4	Réédition du code confidentiel	5 000
2.2.2.5	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	Gratuit
2.2.2.6	Opposition sur carte	
	• Par le client : perte ou vol	10 000
	• Par la banque : usage abusif	Gratuit
2.2.2.7	Levée d'opposition sur carte	5 000
2.2.2.8	Prestations services monétiques (consultation/édition de solde; consultation/édition de solde d'historique)	
2.2.2.8.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	
	• Distributeurs Automatiques (DAB) de la banque du client	Gratuit
	• Distributeurs Automatiques (DAB) autres banques locales (GIM)	450
	• Distributeurs Automatiques (DAB) dans la zone UEMOA (GIM)	450
	• Distributeurs Automatiques (DAB) hors zone UEMOA (GIM)	2% Min:2 500
	• Distributeurs Automatiques (DAB) par carte étrangère hors zone UEMOA	3 500
2.2.2.8.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banques /	
	Distributeurs Automatiques de Billets	
	• Consultation/édition de solde dans la banque du client	Gratuit
	• Consultation de solde dans les autres banques locales	500
	• Consultation de solde dans l'UEMOA	500
	• Consultation de solde hors zone UEMOA	500
2.2.2.8.3	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions (Avertissement)	34 650
2.2.2.8.4	Encaissement de chèques	
	• Encaissement de chèques dans l'UEMOA	Gratuit
	• Encaissement de chèques hors UEMOA	Gratuit
	• Télécollecte de Chèques	Nous consulter
2.2.2.8.5	Encaissement par carte (Acquisition TPE)	
	• Assistance TPE à connexion GPRS | an	163 637 HT
	• Assistance TPE à connexion 3G | mois	15 000
	• Taux de commission | an	Nous consulter
2.2.2.8.6	Paiements	
	• Dans la zone UEMOA	Gratuit
	• Hors zone UEMOA	2% par transaction
2.2.3	Virements et prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Gratuit
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (RTGS)	
	• Saisie automatique SOGECASHNET	4 000
	• Autre canal	6 000
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Gratuit
2.2.3.1.4	Virement dans l'UEMOA (SICA)	5 000
2.2.3.1.5	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	Gratuit
2.2.3.1.6	Mise en place de Virement Permanent local ou autre	
	• Création du dossier	Gratuit
	• Exécution des opérations	
	Vers Société Générale Côte d'Ivoire	Gratuit
	Vers Confrères	5 000
	Saisie automatique Sogecashnet	250
	Saisie automatique AFB 160	500
2.2.3.1.7	Modification de Virement Permanent	5 000
2.2.3.1.8	Mise à disposition de fonds	Min 6 000/ Maxim 30 000
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
	• Création de dossier	Gratuit
	• Exécution de l'opération	Gratuit
2.2.3.2.2	Forçage sur présentation prélèvement	5 000
2.2.3.2.3	Impayé prélèvement	2200 TTC
2.2.3.2.4	Effets	
	• Remise d'effet à l'encaissement	2 000
	• Prorogation d'effet remis à l'encaissement	10 000
	• Retrait d'effets du portefeuille	10 000
	• Remise d'effet à l'escompte (non remboursable en cas de réclamation d'effet) par bordereau minimum	0,25% Min:2 000
	• Impayé effet remis à l'encaissement	8 000
	• Impayé effet remis à l'escompte	6 000
III	**SERVICES BANCAIRES**	**FCFA / HT**
3.1	Dates de valeurs appliquées	
3.1.2	Remise de chèque	Crédit au plus tard J+1
3.1.3	"Remise de chèque encaissable sur confrère UEMOA"	Crédit J+2
3.1.4	Remise d'effets à l'escompte	Débit J-1
3.1.5	Virements émis, domiciliation d'effets,	Crédit et débit à J
3.1.6	Paiement de Chèques	Crédit, le premier jour de quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.1.7	Versement et retrait d'espèce	Versement J+1/ Retrait J-1
3.1.8	Livrets d'épargne	Crédit, le premier jour de quinzaine, suivant le jour du versement et débit le premier jour de la quinzaine précédant le retrait
3.2	Frais lies aux services bancaires	
3.2.1	Emission chèque de banque en FCFA	16 500 TTC
3.2.2	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre (fiscal)	12 000
3.2.3	Emission chèque de banque en autre devises	Voir opération avec l'étranger
3.2.4	Demande d'opposition	7 500
3.2.5	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD), (Saisie-arrêt)	50 000
3.2.6	Modification d'intitulé de compte	Gratuit
3.2.7	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	Gratuit
3.2.8	Frais de saisie attribution / Avis à Tiers Détenteur (ATD)	
	• Frais de traitement de saisie de créances / Avis à Tiers Détenteurs (ATD) sur solde débiteur	55 000
	• Frais de maintlevée saisie attribution / Avis à Tiers Détenteurs (ATD)	55 000
3.2.9	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par guichet	Gratuit
IV	**AUTRES SERVICES (DIVERS)**	**FCFA / HT**
4.1	Frais de recherche de documents	
4.1.1	Documents de moins de 1 an	5 000
4.1.2	Documents d'une durée située entre 1 et 3 ans	10 000
4.1.3	Documents de plus de 3 ans	30 000
4.1.4	Supplément par photocopie	250
4.2	Location Coffre-fort	
4.2.1	Petit	
	• Déposit	181 818
	• Frais annuels de location	60 000
4.2.2	Moyen	
	• Déposit	272 727
	• Frais annuels de location	120 000
4.2.3	Grand	
	• Déposit	363 636
	• Frais annuels de location	240 000
4.3	Reproduction de clé	Gratuit
4.4	Successions	
4.1.1	Frais fixe	20 000
4.1.2	Commission calculée sur le mouvement de la succession (Pour montant > ou = 100.000)	2% Max: 2.000.000
4.1.3	Procuration sur compte	5 000
4.1.4	Confirmation / Renouvellement garantie reçue	
	• Contrat de gage / convention de nantissement | par feuille	500
	• Inscription de nantissement	20.000
4.5	Actes (garanties)	
4.5.1	Enregistrement / droit simple	
	Droit	18 000
	Timbre	500 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.5.2	Enregistrement / droit hors délai	
	Droit	36 000
	Timbre	1000 par page et par nombre d'exemplaire
	Commissions	Montant des timbres + (10% du montant)
4.5.3	Inscription des garanties au RCCM	
	PV de dépôt	5 000
	Scan	2 000
	Commissions	22 000
4.5.4	Frais Annexes	
	• Montant compris entre 1 et 300.000	0,15% du montant du prêt + frais Min:6.000 Max: 10.000
	• Montant compris entre 300.001 et 1.000.000	0,10% du montant du prêt + frais Min:6.000 Max: 10.000
	• Montant compris entre 1.000.001 et 2.000.000	0,05% du montant du prêt + frais Min:6.000 Max: 10.000
	• Montant supérieur à 2.000.000	0,02% du montant du prêt + frais Min:6.000 Max: 10.000
V	**SERVICES DE BANQUE A DISTANCE**	**FCFA / HT**
5.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	Gratuit
5.2	Banque en ligne	
	SOGECASHNET	
	• Formule Classique |mois	19 000
	• Formule Premium |mois	29 000
	• Achat de Digipass supplémentaire	10 000
	• Rajout de comptes à vue à consulter*	Gratuit
	SOGECASHNET PRO	
	• Abonnement	6 000
	• Achat de Digipass supplémentaire	10 000
	• Rajout de comptes à vue à consulter*	Gratuit
	Virement électronique vers un autre établissement bancaire	
	• Via SOGECASHNET	250/Ligne de virement
	• Via SOGECASHNET PRO	250/Ligne de virement
	• E-relevés (envoi automatique de relevés par périodicité définie par le client)	Gratuit
	• E-CNPS |mois	
	Formule classique donnant droit à 2 Digipass	19 000
	Formule Prémium donnant droit à 4 Digipass	26 000
	Le paiement s'effectue via SOGECASHNET. Le client ne supporte que les frais d'abonnement à SOGECASHNET	
	• Global Cash | mois	
	1 à 2 pays	50 000
	À partir de 3 pays	70 000
	Coût Clé SWIFT 3SKEY	65 000 HT
	• SFTP :	
	Frais de mise en place	300 000
	Frais courants associés aux échanges de flux entre SG Paris et la filiale IRB | mois	25 000
	Frais de relevés | mois/compte	20 000
5.3	SOGECOMMERCE	
	Frais d'installation	250 000
	Abonnement mensuel	25 000
	Taux de commission appliquée par transaction	3%
5.4	Télétransmission Internationale (SIAM)	
5.4.1	Sogecash International Info Swift	
	• Envoi de relevés de compte au Format MT940/MT942 via SWIFT |mois	
	pour le premier compte	35 000
	pour le second compte	20 000
5.4.2	Sogecash International Orders received	
	• Réception et imputation d'ordres au Format MT101 via SWIFT |mois	
	Par instruction de paiement domestique MT 101 < 50 Millions	250
	Par instruction de paiement domestique MT 101 > 50 Millions	4 000
	Frais supplémentaire pour traitement manuel (réparations)	2 000
VI	**GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENTS**	**FCFA / HT**
6.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.2	Frais de mainlevée d'opposition à la Banque Centrale	Gratuit
6.3	Frais d'impayés	34 650
6.4	Frais d'injonction	7 150
6.5	Duplicata lettre d'incident de paiement	11 000
VII	**OPERATIONS SUR LES TITRES**	**FCFA / HT**
7.1.1	Commission de structuration et d'arrangement d'opérations financières de marché	[0,8 % - 2 %] Montant levé
7.1.2	Commission de placement de titres	[0,7 % - 1,75 %] Montant placé
		<= 10.625.000 Fcfa Forfait
7.2	Opérations du marché secondaire	
7.2.1	Achat/Vente	0,8 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.2	Gestion sous Mandat (Achat/Vente)	0,6 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.3	Operation pour le compte d' OPCVM	0,4 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
7.2.4	Commission de courtage sur transactions sur dossier	0,8 % max. avec min. 1 000 Fcfa Montant de la transaction
7.3	Conservation de titre et tenue de compte	
7.3.1	Commission de conservation:	[0,26 % - 0,5 %]
	• Droit de garde des clients ordinaires (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	<= 10 millions FCFA : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA : 0,25 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
	• Droit de garde du portefeuille en gestion sous mandat (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	0,26 % par an
	• Droit de garde du portefeuille des OPCVM (Valeur du portefeuille d'actifs conservés)	<= 10 millions FCFA : 0,5 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
		> 10 millions FCFA : 0,25 % par an, avec un minimum de 1 250 FCFA / trimestre
7.3.2	Commission de gestion sous mandat	
	• Commissions de gestion sous mandat (Valeur du portefeuille sous gestion)	[1,4 % - 2,0 %] par an pour les Corporates
		[0,8 % - 2,0 %] par an pour les personnes physiques
7.4	Autres Services	
7.4.1	Commission de transfert de titres (Forfait par ligne)	0,5 % du portefeuille avec un minimum de 10 000 FCFA et un maximum de 34 375 FCFA
7.4.2	Commission de valorisation	0,0075% / Trim (Valeur du portefeuille)
7.4.3	Commission CREMPF	0,0025% / Trim (Valeur du portefeuille)
7.4.4	Accès à la Bourse en ligne	Fcfa 1 100 / mois
7.4.5	Transaction Déplacées	Nous consulter
7.4.6	Nantissement de titres	0,25% min. FCFA 10 000
7.4.7	Main levée sur titres nantis	0,25% min. FCFA 10 000
7.4.8	Sucession	
	• Vente de titres	Nous consulter
	• Transfert externe	Nous consulter
	• Transfert interne	0,30%
7.4.9	Attestation & Certificat	
	• Attestation de propriété	FCFA 20 000/ attestation
	• Attestation de titres en dépôt	FCFA 20 000/ attestation
	• Attestation d'IRVM	FCFA 10 000/ attestation
	• Création de certificat de titres	FCFA 5 000/ Certificat
VIII	**OPERATION DE CHANGE**	**FCFA / HT**
8.1	Achat et vente de billets de banque (par compte)	
8.1.1	Achat de billets de banque en Euros	Gratuit
8.1.2	Vente de billets de banque en Euros	
	• tob(taxe sur opération bancaire)(T1*10%)	10%
	• Commission de change T1	2%
8.1.3	Achat et Vente de billets de banque en autre devise (par compte)	
	• tob(taxe sur opération bancaire)(T1*10%)	10%
	• Commission de change T1	2%/ Min:3.000
IX	**ASSURANCES**	**FCFA / HT**
9.1	Assurance Homme Clé | an	Nous consulter
X	**OPERATIONS DE CREDIT**	**FCFA / HT**
10.1	Découvert autorisé	
	• Intérêts débiteurs	
	Minimum	10,75%
	Maximum	14,75%
	Pénalité sur découvert à l'initiative de SGCI tout moment moyennement le préavis contractuel	3%
10.2	Crédit Moyen et long terme	Nous consulter
10.3	Affacturage	Nous consulter
10.4	Opérations de crédit-bail	Nous consulter
10.5	Majoration au-delà de l'autorisation éventuelle	3%
XI	**OPERATIONS AVEC L'ETRANGER**	**FCFA / HT**
11.1	Chèques reçus de l'étranger	
11.1.1	Chèque en Euros :	
	• Frais de dossier	6 000
	• Frais d'envoi DHL	27 500
	• Port lettre	1 000
11.1.2	Chèque en autre devise :	
	• Frais de dossier	6 000
	• Frais d'envoi DHL	Min:27 000 Max:30 000
	• Port lettre	1 000
	• Commission de change	0,1% Min 3 000
	Les remises de chèques à l'encaissement de montant supérieur à 150.000 FCFA (228,67 Euros), tirés sur	
	la France, sont soumises à 0,15% de frais de correspondant (minimum 23 Euros, maximum 76 Euros). Le	
	délai d'encaissement estimé pour toute remise de chèques est de 30 jours calendaires minimum.	
11.2	Chèques émis à l'étranger	
11.2.1	Chèque de banque en Euros :	
11.1.2.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500.000	10 000
	• Pour tout montant > 500.000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	16 000
11.2.1.2	Commission de transfert	1,25%
11.2.1.3	Taxe de transfert	0,6%
11.2.1.4	Frais SWIFT	7 000
11.2.1.5	Autorisation de change	6 000
11.2.2	Chèque de banque en autres devises :	
11.2.2.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500.000	10 000
	• Pour tout montant > 500.000 (Y compris autorisation de change alors obligatoire)	16 000
11.2.2.2	Taxe de transfert	0,6%
11.2.2.3	Autorisation de change	6 000
11.2.2.4	Frais SWIFT	7 000
11.2.2.5	Commission de change	0,1% Min 3.000
11.3	Transferts émis vers l'étranger	
11.3.1	Virement en Euros :	
11.3.1.1	Frais dossier	
	• Pour tout montant < ou = 500.000	10 000
	• Pour tout montant > 500.000	16 000
11.3.1.2	Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)	0,6%
11.3.1.3	Autorisation de change	6 000
11.3.1.4	Frais SWIFT	7 000
11.3.1.5	Commission de transfert	1,25%
11.3.23	Virement en autres devises :	
	• Frais dossier(Frais SWIFT/ Autorisation de change (tout virement > 500.000 FCFA)/Taxe de transfert hors UEMOA (TTHU)/ Commission de transfert	Voir ci-dessus
	• Commission de change	0,1% Min 3.000
11.4	Transferts reçus de l'étranger	
11.4.1	Virement en FCFA	Gratuit
11.4.2	Virement en Euros	Gratuit
11.4.3	Virement en autre devise	
11.4.4	Frais dossier	Gratuit
11.4.5	• Commission de change	Gratuit
	• Intransfert reçu en Euros	
	Crédité en compte	Gratuit
	Perçu en espèces	Gratuit
11.5	Escompte de papier commercial	
	• Intérêts	Nous consulter
11.6	Remise documentaire import	
11.6.1	Remise documentaire en FCFA ou Euros :	
	• Ouverture	
	Commission documentaire	20 000
	Frais d'ouverture	10 000
	Port lettre	1 000
	Frais Swift	9 091
	• Acceptation (Dossier à échéance)	
	Frais d'acceptation	6 000
	Frais Swift	9 091
	• Règlement	
	Commission de transfert	1,25%
	Frais SWIFT	9 091
	Taxe de transfert	0,6%
	Commission d'encaissement en cas de dossier à échéance	6 000
	Commission de change	0,10%
11.6.2	Remise documentaire en autre devise :	
	• Ouverture	
	Commission documentaire	20 000
	Frais d'ouverture	10 000
	Port lettre	1 000
	Frais Swift	9 091
	• Acceptation (Dossier à échéance	
	Frais d'acceptation	6 000
	Frais Swift	9 091
	• Règlement	
	Commission de transfert	1,25%
	Frais SWIFT	9 091
	Taxe de transfert	0,6%
	Commission d'encaissement en cas de dossier à échéance	6 000
	Commission de change	0,10%
11.7	Remise documentaire export	
11.7.1	Remise documentaire :	
	• Frais de dossier	6 000
	• Commission documentaire par connaissement	15 000/ jeu de connaissement
	• Frais d'envoi DHL	Min: 27 000 Max: 32 500
	• Port lettre	1 000
11.7.2	Domiciliation à l'importation	6 000
11.7.3	Domiciliation à l'exportation	6 000
11.8	Crédits documentaires à l'import	
	Crédit documentaire en FCFA ou en Euros :	
	• Commission d'ouverture	3%
	• Frais de dossier	13 636
	• Frais SWIFT	25 000
	• Commission de réalisation	0,25%
	• Commission d'acceptation	1,75%
	• Taxe de transfert(1)	0,6%
	• Commission de transfert	1,25%
11.9	Crédits documentaires à l'export	
11.9.1	Notification de crédit non confirmé :	
	• Frais de dossier	13 636
	• Commission de confirmation	0,1%
	• Frais d'envoi lettre	1 000
	• Frais de télex ou Swift	10 000
11.9.2	Notification de crédit confirmé :	
	• Frais de dossier	13 636
	• Commission de confirmation	0,25%
	minimum trimestriel	12 000
	• Frais d'envoi lettre	1 000
	• Frais de télex ou Swift	10 000
11.9.3	Réalisation :	
	• Commission de Réalisation (levée de documents)	0,25% Min:6.000
	• Commission d'acceptation (crédit confirmé)	1,5% Min:12.000
	• Commission de change(1) (autres devises que l'Euro et le FCFA)	0,1%
11.9.4	Modification :	
	• Frais de modification	12 000
	• Frais de télex ou Swift	10 000
11.9.5	Commission de prorogation (crédit confirmé)	2,5%
11.9.6	Commission de prorogation (crédit non confirmé)	2,5%
11.9.7	Commission de transmission (client confrère)	12 000
11.9.8	Commission d'annulation	25 000
11.10	Effets de commerce	
	Le feuillet	300
	le carnet de 25 feuillets	7 500
	le carnet de 50 feuillets	12 500
	le carnet de 100 feuillets	25 000

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS

Société Générale Côte d'Ivoire vous met à disposition plusieurs canaux pour remonter votre réclamation :

- en agence, auprès du conseiller de clientèle ou de l'assistant client
- par téléphone au Centre de Relation Client, joignable au +225 27 20 20 10 10
- par email aux différentes adresses génériques suivantes
  - cotedivoire.societe-generale@socgen.com
  - satisfaction.a.client@socgen.com
- via le formulaire de réclamation disponible sur le site institutionnel www.sociétégénérale.ci
- par Facebook https://www.facebook.com/societegenerale.cotedivoire/

Un message SMS ou Email (selon le choix du client) d'accusé de réception vous est adressé systématiquement dès l'enregistrement avec un numéro de référence unique vous permettant d'obtenir à tout moment (auprès de votre Conseiller) l'étape de traitement et l'entité en charge.
Le délai maximum pour apporter une réponse à une réclamation est fixé à un (1) mois, conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire N° 002-2020/CB/C de la BCEAO.

L'accès au dispositif des réclamations et leur traitement par Société Générale Côte d'Ivoire sont gratuits.

Si le désaccord persiste après notification du sort de la réclamation et en application de la réglementation applicable, le Client peut saisir le Secrétariat Général de la Commission Bancaire, par courrier postal ou électronique, dans le respect des dispositions des articles 11 et suivants de la Circulaire N° 002-2020/CB/C de la BCEAO.
Cette instance dispose d'un délai de soixante (60) jours maximums, pour le traitement de la réclamation.
Commission Bancaire
Abidjan Plateau, Rue CRRAE-UMOA
+ 225 2720255757/ courrier.z02sgcb@bceao.int

Le Client, ou le cas échéant son représentant légal, peut également saisir gratuitement l'Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire (OQSF-CI) pour médiation financière, par courrier, par téléphone ou par e-mail, aux adresses suivantes :

Observatoire de la Qualité des Services Financiers de Côte d'Ivoire
Cocody, Riviera Bonoumin, Abidjan – BP V 163
27 22 52 81 00 / infos@oqsf.finances.gouv.ci

Le Médiateur désigné, dispose d'un délai maximum de quarante-cinq (45) jours calendaires, pour rendre son avis, en application des Règles de la médiation Financière.

L'instance sollicitée par le client, fera également connaitre la décision de la banque au client réclamant, par tous moyens à sa convenance.

EXEMPLE REPRÉSENTATIF DE LA FORMULE DE CALCUL DU TEG APPLIQUÉ AUX CRÉDITS À LA CLIENTÈLE DES PROFESSIONNELS

Exemple : Taux d'intérêt : 9% Durée de remboursement: 24 mois Assurance décès : 0,75% Frais de dossier : 2,4% Montant prêt : 3.500 000 FCFA TEG : 12,249%
*Taux d'usure : 15% au 1er Janvier 2014.
Le présent document recense les principales conditions appliquées aux opérations bancaires des professionnels. Toutes ces informations vous seront utiles pour choisir les produits et les services les mieux adaptés à vos besoins, et pour améliorer la gestion de vos opérations bancaires. Bien entendu, pour toutes précisions complémentaires, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller de clientèle. Vous pouvez lui faire part de vos difficultés par tout moyen à votre convenance. Taux de base Société Générale Côte d'ivoire : 10,75%. Ce document est également disponible sur notre site internet : www.societegenerale.ci

INFORMATION GÉNÉRALE DES EMPRUNTEURS SUR LES TAUX MAXIMA AUTORISÉS DANS LA ZONE UEMOA

Le Taux effectif global (TEG) d'intérêt est calculé en tenant compte de l'amortissement du prêt auquel s'ajoutent les frais et rémunérations de toute nature hormis les taxes et impôts. Il est annuel et proportionnel au taux de période du prêt à terme échu. Le TEG conformément aux dispositions de la loi N°2014-810 du 16 décembre 2014 ne peut excéder le taux d'usure*.

C'EST VOUS L'AVENIR

SOCIETE GENERALE COTE D'IVOIRE